



# Castel-Vendon

*Département de la Manche*

## **DOSSIER SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR LA CRÉATION D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)**



Novembre 2020

Dossier synthétisé par la DREAL Normandie sur la base des données et notes fournies par le Groupe Mammalogique Normand, le conservatoire botanique national de Brest, le Groupe Ornithologique Normand et avec l'appui de Sébastien Houillier/ SyMel

Illustration de couverture : tableau de Jean-François Millet : rocher du Castel-Vendon ; Musée Thomas Henry - Cherbourg

## • 1°) Contexte

Ce projet de mesure de protection réglementaire répond à différents objectifs :

\* à la **stratégie de création des aires protégées terrestres (SCAP)** : la DREAL a adressé en 2012 au Ministère en charge de l'écologie, une liste de 19 projets potentiellement éligibles pour de nouvelles aires protégées comprenant le site « Castel Vendon ». Par un courrier adressé au Préfet de région en date 3 octobre 2013, le Ministre en charge de l'écologie valide cette proposition et demande d'engager les procédures de création.

\* à la **protection de sites à enjeu pour les chauves-souris**. La déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des chiroptères (2017-2025) a été validée par le comité de pilotage le 10 mai 2017 et a reçu un avis très favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en date du 11 juillet 2017. La déclinaison porte sur des actions en faveur de 14 espèces menacées au niveau national et en Normandie.

\* à la **mise en œuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000** en zone spéciale de Conservation « récifs et landes de la Hague » approuvé par le Préfet de la Manche le 11 février 2009 et qui comprend notamment une mesure spécifique pour la conservation des chauves-souris du site.

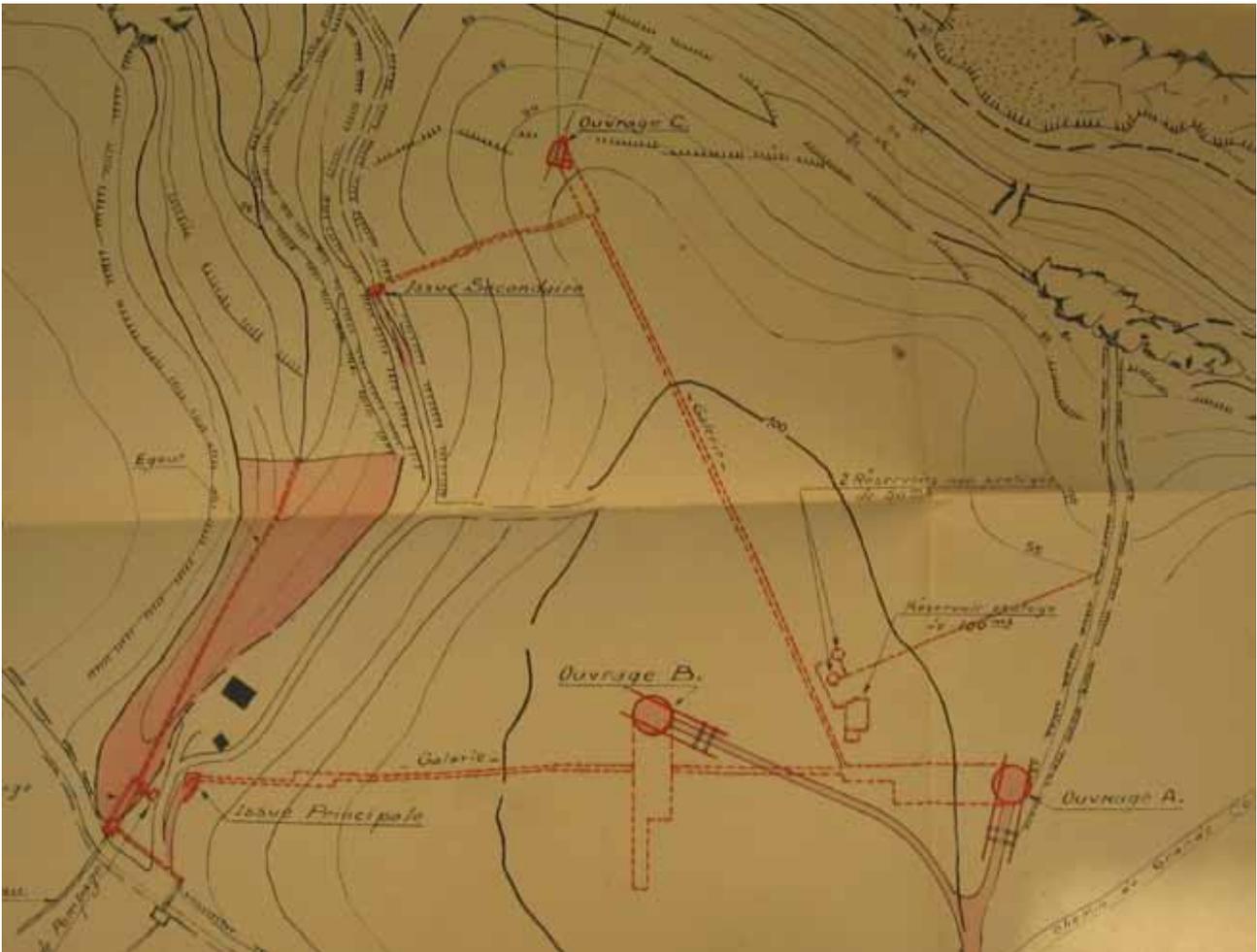
## • 2°) Présentation du site

Localisation :

Le site de Castel-Vendon est situé sur une commune littorale du nord-Cotentin : Gréville-Hague, commune déléguée de la commune nouvelle de la Hague.

Il est constitué de la terminaison d'un vallon débouchant sur le littoral de la côte nord de la Hague ainsi que d'un secteur de plateau situé au sud-est et limité par la D45.





Plan n°1 : Plan du projet de l'ensemble de l'installation complète en galeries de la batterie Tourville. La zone rosée située à l'ouest correspond à la partie de la vallée du ruisseau du Castel qui sera comblée par les déblais issus du creusement des galeries (SHD Cherbourg Octeville). Extrait de « histoire du projet de la batterie Tourville au Castel-Vendon » note rédigée par Sébastien Houillier

Les 2 galeries fréquentées par les chiroptères en hivernage sont les 2 axes est-ouest.

Le secteur de plateau constitué de prairies présente les vestiges d'installations militaires : blockhaus de la seconde guerre mondiale et structures souterraines des bases de canonnières, travaux initiés dans l'entre deux guerres pour défendre le port de Cherbourg et abandonnés par la suite.

Le secteur littoral est constitué de landes et de rochers au pied de falaises d'une dizaine de mètres.

- **3°) Les politiques/ Stratégies et Plans en faveur de la Biodiversité**

- 3.1 La stratégie de création d'aires protégées terrestres (SCAP)

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement et des lois d'application qui l'ont mis en œuvre, la stratégie de création des aires protégées a pour objectif de placer 2 % du territoire national sous mesure de protection forte (réserve naturelle nationale ou régionale, réserve biologique en forêt publique, arrêté de protection de biotope ou de géotope). Le Ministère de l'environnement a sollicité chaque préfet de région pour établir des propositions de sites à lui transmettre en 2012. Les projets potentiellement éligibles (PPE) devaient être basés sur des listes d'espèces définies pour chaque région par le Museum national d'histoire naturelle. Parmi les 19 PPE transmis par le Préfet de Région, le n°14 qui porte le code Museum 25 0047 est intitulé : APPB sites à Chiroptères – comprenant 2 secteurs situés pour l'un dans le Calvados et pour l'autre dans le nord de la Manche : site de Castel-Vendon. La justification de la proposition de PPE se rapporte à 2 espèces de la liste régionale SCAP : une chauve-souris (le Grand rhinolophe) et une fougère (le Trichomanès remarquable).

La fiche descriptive du PPE figure en annexe 1.

Le Ministre en charge de l'écologie a validé la proposition de PPE par un courrier adressé au Préfet de région en date du 3 octobre 2013.

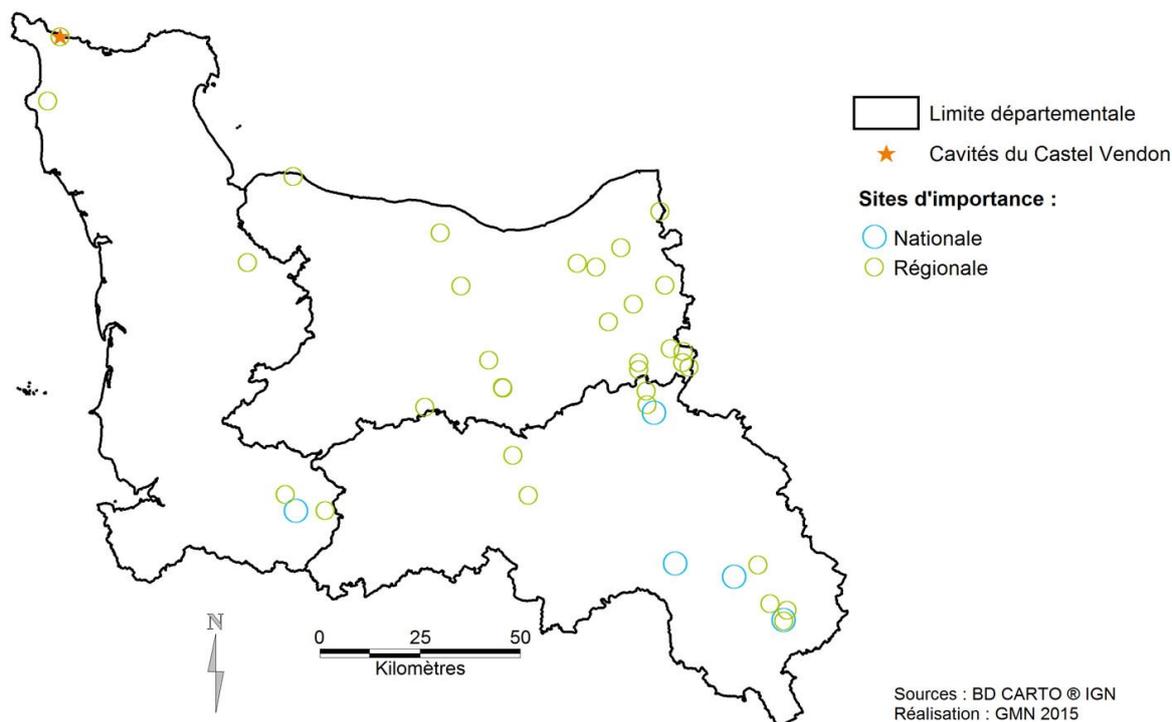
- 3.2 Le Plan national d'actions pour les chiroptères (2016 - 2025)

Pour enrayer la perte de biodiversité au niveau national, le Ministère en charge de l'écologie a institué la procédure de « **plan national d'actions** ». Il s'agit durant une période de 5 à 10 ans de mettre en place une série de mesures visant à restaurer et maintenir des populations d'espèces en forte régression, voire menacées de disparaître du territoire national. Les chiroptères ont fait l'objet d'un premier plan national d'action de 2009 à 2013 décliné sur toute la Normandie par le Groupe Mammalogique Normand sous forme de plan interrégional d'action en faveur des chiroptères.

Un nouveau plan national a été validé par le Ministère en charge de l'écologie et a été adressé aux Préfets de région pour mise en œuvre sur la période 2016 - 2025. Ce plan national prévoit la réalisation de déclinaisons régionales pour adapter le plan au contexte local. Cette déclinaison a été élaborée par le Groupe Mammalogique Normand suite à une commande de la DREAL Normandie. La proposition de déclinaison a été finalisée au printemps 2017 avec une validation par le comité de pilotage régional du Plan le 2 juin et une validation par le CSRPN le 11 juillet. Cette déclinaison précise dans son axe 2 (prendre en compte les chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques – cf annexe 2) au niveau de l'action 4, ***un objectif de protection des sites souterrains et rupestres***. Cet objectif de protection physique et/ou réglementaire doit être mis en œuvre pour tous les sites **classés d'importance nationale ou régionale**.

La Société française d'étude et de protection des mammifères a élaboré une méthode permettant de qualifier l'importance des sites de reproduction, d'hivernage et de swarming des chiroptères. Cette méthode est basée

principalement sur le nombre d'espèces, les effectifs présents ainsi que la ou les fonctions exercées (reproduction, hibernation, swarming...). *Le site de Castel-Vendon est classé d'importance régionale*



carte 2 : carte de répartition des sites d'importance nationale et régionale en Normandie

On observe que la majorité des sites d'importance nationale ou régionale se localisent dans la partie orientale de l'Orne et du Calvados, située dans le bassin parisien nettement plus riche en cavités souterraines que le secteur armoricain. Il existe seulement 6 sites d'importance dans le département de la Manche dont 3 liés aux galeries de mines de fer du mortainais. Dans ce contexte de rareté des sites d'importance dans le massif armoricain, la localisation du site de Castel-Vendon, situé à l'extrémité de la péninsule du Cotentin, occupe une place stratégique du point de vue biogéographique.

- 3.3 Le site NATURA 2000 « récifs et landes de la Hague »

Ce site, désigné par arrêté ministériel du 18 mars 2015 en Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Habitats, liste dans son annexe 3 espèces de chiroptères pour lesquels l'État français s'engage à maintenir les espèces en bon état de conservation. Le **Grand rhinolophe**, le **Grand murin** et le **Murin à oreilles échanquées** sont reconnus comme enjeu de conservation du site.

Le document d'objectifs du site a été approuvé par le Préfet de la Manche le 11 février 2009.

La fiche d'orientation n°4 a pour but de préserver les habitats d'espèces ; elle décrit ci-dessous, l'état de conservation des habitats, la problématique et définit des fiches actions.

« Etat de conservation des habitats

Les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la directive concernent aujourd'hui uniquement quatre espèces de chauves-souris : le grand Rhinolophe, le grand Murin, le Murin émarginé et le Murin de Beichstein. Ces espèces hibernent dans des blockhaus et une cavité naturelle. Le nombre d'individus en sites d'hibernation est très variable. Les grands Rhinolophes sont en nombre important (de l'ordre d'une centaine), ainsi que les grands Murins (environ 300 individus) tandis que les populations de Murins émarginés sont très faibles (quelques individus). On ne recense qu'un Murin de Beichstein.

Ces populations restent sujettes à des dérangements que les espèces en hiver supportent très mal. Les boisements de feuillus, qui constituent une zone de chasse privilégiée, sont jugés dans un état de conservation favorable à moyen pour la hêtraie de Beaumont mais difficile à apprécier pour les frênaies. La proximité des prairies pâturées constitue une zone de chasse intéressante pour deux des quatre espèces dès lors que les produits phytosanitaires tels que les pesticides et vermifuges à base d'ivermectine pour les bovins sont peu ou pas utilisés. Les habitats (hibernation et zone de chasse) ainsi recensés sont dans un état moyen à favorable compte-tenu de la fréquentation avérée ou potentielle des sites et des pratiques culturales. Les données concernant d'éventuels sites de reproduction ne sont pas encore connues.

### Problématique

La problématique majeure concernant ces espèces porte sur la **garantie de leurs zones d'hibernation**. Le principal facteur de menace est celui du dérangement des populations l'hiver, par la fréquentation. Les sites de reproduction et de remises diurnes ne sont pas encore précisés. Les zones de chasse se retrouvent indirectement traitées dans les opérations :

- 32.1 (Favoriser les mesures agrienvironnementales),
- 11.1 (Maintenir une hêtraie à houx),
- 11.2 (Réaliser une étude pour le maintien des frênaies)
- 11.3 (Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus).

### Objectifs

4/1 - Garantir le bon état des zones de chasse et la protection des lieux d'hibernation, de repos diurne et de mise bas.

#### **Entrée par fiche Action :**

<b>Fiche Action</b>	<b>OPERATION</b>		<b>Priorité</b>	
4/1	Maintien des habitats de chauves-souris.	41.1	Aménager les sites d'hivernage	★★★
		41.2	Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas	★★★
		41.3	Suivre les populations de chauves-souris	★★

La prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope répond à la mise en œuvre de l'action 41.2 du document d'objectifs.

### 3.4 L'inventaire ZNIEFF

Le site figure à l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et faunistique en tant que ZNIEFF de type 1 sous la dénomination "landes et falaise d'Eculleville et Gréville-Hague" avec l'identifiant national 250008133, (cf annexe 3)

Ce statut apporte une reconnaissance de la présence d'un patrimoine biologique avec des enjeux identifiés sur les landes, la flore et les chiroptères, principalement.

#### • 4°) **Éléments biologiques justifiant la création d'un APPB**

Un arrêté de protection de biotope est créé pour la protection de l'habitat d'espèces protégées. Les listes qui servent de base pour l'analyse des statuts des espèces sont les listes d'espèces protégées au niveau réglementaire et pour apprécier leur statut de conservation, les listes rouges nationales (établies par l'UICN et le Museum national d'histoire naturelle) ou régionales (validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel - CSRPN). Ces listes se rapportent soit à l'ensemble du territoire national, soit au périmètre de l'ex-Basse-Normandie. Nous nous sommes appuyés sur les listes suivantes :

##### Pour le statut de protection réglementaire :

1°) L'Arrêté Ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

2°) L'Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 ;

3°) L'Arrêté Ministériel du 27 avril 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Basse-Normandie complétant la liste nationale.

4°) L'Arrêté Ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

##### Pour les listes rouges :

3°) La liste rouge des mammifères de Basse-Normandie validée par le CSRPN en date du 25 septembre 2013,

2°) La liste rouge de la flore vasculaire de Basse-Normandie validée par l'UICN en décembre 2015,

3°) La liste des espèces d'oiseaux de Basse-Normandie comprenant la liste rouge des espèces menacées, validée par le CSRPN en date du 3 octobre 2015.

## **4.1 Les Mammifères**

### 4.1.1 Les chauves-souris

Le secteur comprend deux sites pour les chiroptères :

- le site souterrain de Castel Vendon présenté ci-dessus,
- le blockhaus de Landemer

Les chiroptères sont représentés sur le site par 6 espèces :

\* principalement le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*) et le Grand murin (*Myotis myotis*).

\* accessoirement, 4 espèces de « petits » murins : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) et le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*).

	Espèce protégée national	Directive habitat Annexe 2	Directive habitat Annexe 4	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Grand rhinolophe	X	X	X	LC	NT
Grand murin	X	X	X	LC	LC
Murin à oreilles échancrées	X	X	X	LC	LC
Murin de Natterer	X		X	LC	LC
Murin à moustaches	X		X	LC	LC
Murin de Daubenton	X		X	LC	LC

Tableau 1 : statuts des différentes espèces de chauves-souris observées sur le site de Castel-Vendon.  
Les indices relatifs aux listes rouges :

\* NT : quasi menacées

\*LC : préoccupation mineure

Les différentes espèces sont présentées ci-après à partir des textes de l'atlas des mammifères de Normandie édité par le groupe Mammalogique Normand en 2004

## Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*



### Identification

- Le plus grand des Rhinolophes
- Envergure entre 30 et 40 cm
- Longueur de l'avant-bras : entre 53 et 60 mm
- Poids : entre 17 et 31,5 g
- S'enveloppe partiellement dans ses ailes en hibernation

Cette espèce appartient à la famille des Rhinolophidés (du grec *rhis* qui veut dire nez et *lophos* aigrette) dont les représentants se caractérisent par une feuille nasale très découpée. Dans le cas du Grand Rhinolophe, cette feuille est en forme de fer à cheval d'où son nom latin "*ferrumequinum*". Contrairement aux autres chauves-souris françaises, les Rhinolophes émettent leurs signaux de chasse par le nez. La fréquence d'émission du Grand Rhinolophe se situe entre 78,5 et 84,2 kHz et est audible à environ 10 mètres au détecteur d'ultrasons (Barataud, 1992 ; Russo & Jones, 2002).

Parmi les cinq espèces de Rhinolophidés présentes en Europe, seules deux se rencontrent en Normandie.

Le Grand Rhinolophe est le plus grand représentant du genre. Une des caractéristiques de cette famille est de posséder 2 faux tétons à la base du ventre, qui permettent au juvénile de s'accrocher à sa mère.

Durant l'hiver, les grands rhinolophes se suspendent en évidence au plafond des cavités et, contrairement aux *Myotis*, ne se cachent jamais à l'intérieur de fissures étroites. Ils se rencontrent aussi bien dans les cavités souterraines de taille très variable, que dans d'anciens tunnels ou dans les caves... Chaque hiver, entre 800 et 1200 individus sont recensés dans toute la Normandie ; c'est la deuxième chauve-souris normande la plus observée en hibernation.

Au printemps et en été, les femelles se regroupent en colonies de mise bas. De telles colonies se rencontraient antérieurement dans des combles d'église et en carrières souterraines (GMN, 1988). Actuellement, sur les cinq colonies de mise bas recensées, quatre sont installées dans des faîtes de granges et la dernière dans un souterrain. Ces sites sont proches d'un cours d'eau et accueillent également des Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). Le régime alimentaire varie en fonction des saisons (Jones, 1990 ; Ransome, 1996). Des études menées dans le Sud-Ouest de l'Angleterre montrent qu'il est composé de lépidoptères nocturnes et de coléoptères (notamment *Aphodius sp.*), auxquels s'ajoutent des diptères (*Tipulidae*) et des hyménoptères de la famille des *Ichneumonidae* (Jones, 1990 ; Duvergé & Jones, 1994 ; Ransome, 1996). Les terrains de chasse sont essentiellement constitués par les prairies pâturées bordées de haies et les boisements de feuillus rejoints en suivant les alignements d'arbres ou les corridors boisés (Jones & Morton, 1992).

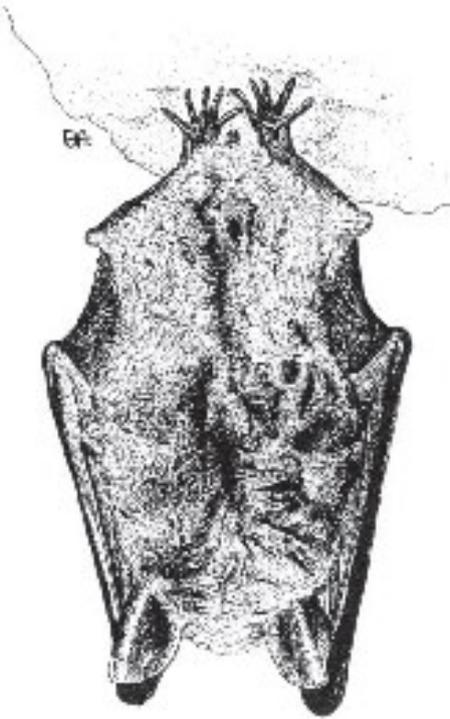
Cette espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive européenne "Habitat-Faune-Flore".

**Rare en Haute-Normandie, peu commun en Basse-Normandie.**



## Grand Murin

*Myotis myotis*



Identification

- Grande taille (65 à 84 mm) ; avant-bras compris entre 57 et 64,5 mm
- Poids : 28 à 40 g
- Pelage dense, dos brun clair et ventre gris blanc
- Museau court et large, face glabre et rosée
- Oreilles longues et larges

Facile à reconnaître par sa taille et son allure massive, le Grand Murin ne saurait être confondu avec le Grand Rhinolophe et la Sérotine commune, seules autres grandes espèces de chauves-souris régulièrement observées dans les cavités de Normandie, ni avec la Noctule commune, arboricole et beaucoup plus sombre. En hiver, le Grand Murin fréquente les grottes, les caves... mais aussi des blockhaus, comme sur le littoral du Cotentin. Il se rencontre dans des fissures étroites, ou accroché à des parois verticales, ou encore au plus haut de voûtes en forme de cloche ; dans tous les cas, il choisit

des endroits à l'abri des courants d'air. Le déséquilibre observé entre les résultats des décomptes hivernaux effectués dans les sites souterrains et ceux, supérieurs, des effectifs de femelles reproductrices rencontrés dans les colonies connues actuellement suggère, chez cette espèce exclusivement cavernicole, l'existence de déplacements en direction des régions voisines. Une telle dispersion à l'approche de la mauvaise saison est déjà constatée en Europe.

En été, cette espèce grégaire fréquente les combles de bâtiments, en particulier ceux de grands édifices : églises, châteaux. La colonie la plus importante connue actuellement compte 400 individus. À ce jour, 21 gîtes de mise bas sont suivis en Normandie, pour un total d'environ 1 900 femelles reproductrices.

Les terrains de chasse du Grand Murin sont liés aux sols dénués de relief. Les vieilles forêts à strate herbacée peu développée sont principalement fréquentées en Europe continentale. Les prairies pâturées et les prairies de fauche sont particulièrement recherchées en automne dans certaines localités. La phénologie d'occupation des différents habitats semble être fonction de la disponibilité et de l'accessibilité de l'entomofaune épigée nocturne et de capacité volante faible. L'espèce utilise en effet deux techniques de chasse : le glanage des proies au sol et la poursuite aérienne (Roué & Barataud, 1999 pour revue). Le Grand Murin a un régime alimentaire que l'on peut qualifier de généraliste et opportuniste, composé principalement de coléoptères de la famille des carabidés et d'autres proies du sol comme les arachnides, les myriapodes, les courtilières, les grillons, les larves de coléoptères, les orthoptères...

Cette espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive européenne "Habitat-Faune-Flore".

**Toute la Normandie : commun.**

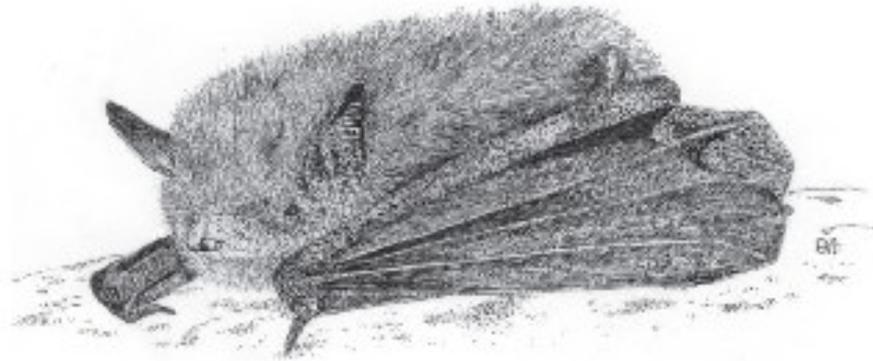


Groupe  
Mammalogique  
Normand

Extrait de l'ouvrage

GRUPE MAMMALOGIQUE NORMAND (2004) – Mammifères sauvages de Normandie : statut et répartition. 2<sup>ème</sup> ed, Groupe Mammalogique Normand, Condé-sur-Noireau, 308 p.

## Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*



- |                |  |
|----------------|--|
| Identification | → Taille moyenne ; longueur de l'avant-bras : 36 à 41 mm                                   |
|                | → Pelage roussâtre caractéristique   |
|                | → Oreilles atteignant l'extrémité du museau ; tragus fin atteignant la moitié de l'oreille |
|                | → Poils fins et droits sur le bord de l'uropatagium  |
|                | → Poids : 7 à 15 g   |

Le Murin à oreilles échancrées est reconnaissable à sa couleur brune tirant nettement sur le roux ; on retrouve cette dominante de couleur sur le ventre, caractéristique de cette espèce de *Myotis*. Chez les individus en léthargie hivernale, le pelage d'aspect laineux présente souvent des touffes de poils mouillés et agglutinés. Les oreilles sont assez longues et atteignent l'extrémité du museau ; elles présentent un décrochement sur le bord externe, dans leur moitié supérieure et de ce fait le tragus n'est pas visible. Bien qu'ayant donné son nom à l'espèce, ce critère n'est pas toujours facilement observable. La présence de poils fins et droits sur le bord de la membrane, entre pattes et queue, constitue un autre critère de détermination.

L'hiver, le Murin à oreilles échancrées est un hôte régulier des cavités souterraines profondes de Normandie. Des facteurs tels que l'absence de courants d'air, une température relativement élevée (jusqu'à 12°C) et une obscurité totale semblent conditionner son installation. Très fidèle à ces sites d'année en année, il se rencontre isolément mais aussi en petits groupes. En milieu souterrain, les effectifs maximum d'hibernants sont dénombrés en avril, ce qui traduit une occupation tardive correspondant peut-être à la recherche d'un optimum physiologique à cette époque de l'année (Arthur & Lemaire, 1999).

Les femelles se regroupent courant mai dans les greniers et les caves mais aussi sous les préaux car elles tolèrent une faible lumière naturelle ainsi qu'un niveau sonore assez élevé. Elles forment souvent des colonies mixtes avec le Grand Rhinolophe. La mise bas a lieu de mi-juin à fin juillet. Les jeunes sont capables de voler à partir de 4 semaines.

Le régime alimentaire des Murins à oreilles échancrées, particulièrement original, est composé d'araignées et de diptères diurnes, mouches essentiellement (Krull *et al.*, 1991 ; Beck, 1994-95). Lorsqu'il fait complètement nuit, ce murin commence à chasser dans les feuillages et le long des murs couverts de lierre (Arthur, 2001). Des débris végétaux se retrouvent d'ailleurs sur le pelage ou recouvrant le guano, au pied des colonies (Krull *et al.*, 1991 ; Arthur, 2001).

Ce murin, en déclin dans toute l'Europe d'une manière générale, appartient à la liste des espèces prioritaires de la directive européenne "Habitat - Faune - Flore".

**Toute la Normandie : peu commun.**



## Les rôles des 2 sites pour la conservation des chauves-souris

Les galeries et les socles des batteries de Castel-Vendon jouent 2 rôles important pour les chauves-souris :

\* une fonction de site d'hibernation

La cavité a hébergé un maximum de 835 individus de 6 espèces en 2012. Le Groupe Mammalogique Normand effectue un comptage chaque hiver depuis 1981. L'évolution des effectifs figure sur le tableau 2 ci-dessous :

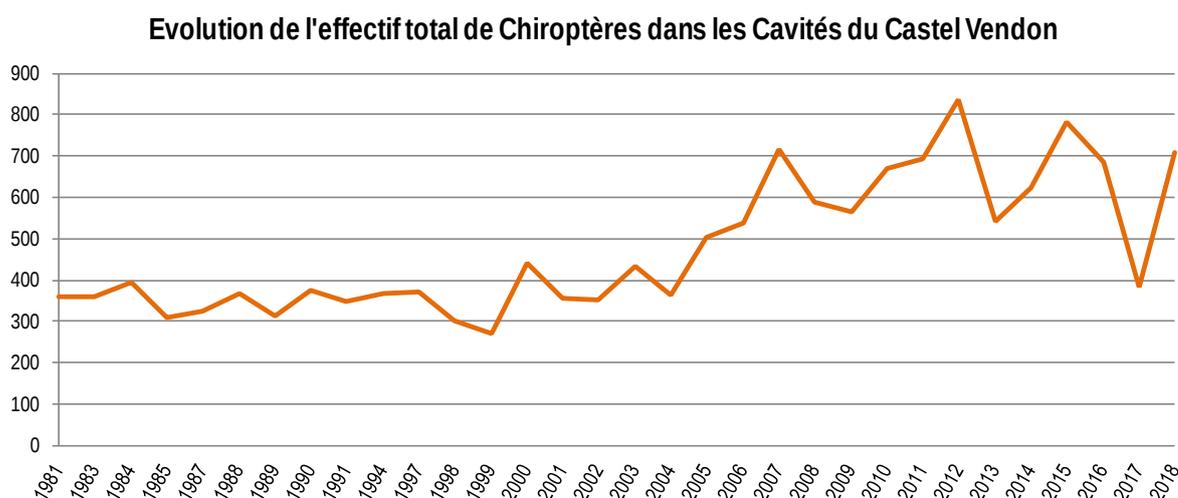


tableau 2 : évolution des effectifs de chauves-souris hibernant dans la cavité de Castel-Vendon de 1981 à 2015 (données GMN)

On note une évolution positive du peuplement de chauves-souris avec un doublement des effectifs entre les années 80 et 2010 (moyenne de 350 à 700 individus). Après une certaine stabilité dans les années 80 et 90, on observe un accroissement important de 2004 à 2007.

Le peuplement de chiroptères en hibernation sur le site concerne 6 espèces. Les effectifs maximum sont présentés dans le tableau 3.

Espèce	Maximum observé Période 2010-2018
Grand Rhinolophe	230
Grand Murin	671
Murin à oreilles échancrées	8
Murin à moustaches	7
Murin de Naterrer	4
Murin de Daubenton	17

Tableau 3 : effectifs maximum observés par espèce de 1981 à 2015 sur le site de Castel-Vendon (données GMN)

Deux espèces se détachent nettement du cortège avec des effectifs de plusieurs centaines : le **Grand murin** avec un effectif maximal de 671 individus et le **Grand rhinolophe** avec 230 individus. Les 4 autres espèces de « petits » murins montrent des maxima de 4 à 17 individus.

\* une fonction de site de reproduction

Les pièces situées dans une des bases des canonnières hébergent une colonie de reproduction de Grand rhinolophe atteignant une soixantaine d'individus en fin d'été (femelles + jeunes).

Il s'agit de la seconde colonie de parturition en milieu hypogé (souterrain) de l'ex-Basse-Normandie. Les colonies de reproduction se situant le plus souvent dans des combles de bâtiment.

Le blockhaus de Landemer est un site d'importance nettement moindre au regard des effectifs recensés. Il s'agit uniquement d'un site d'hibernation dont les effectifs atteignent en moyenne 25 individus mais dont la capacité d'accueil est potentiellement nettement supérieure.

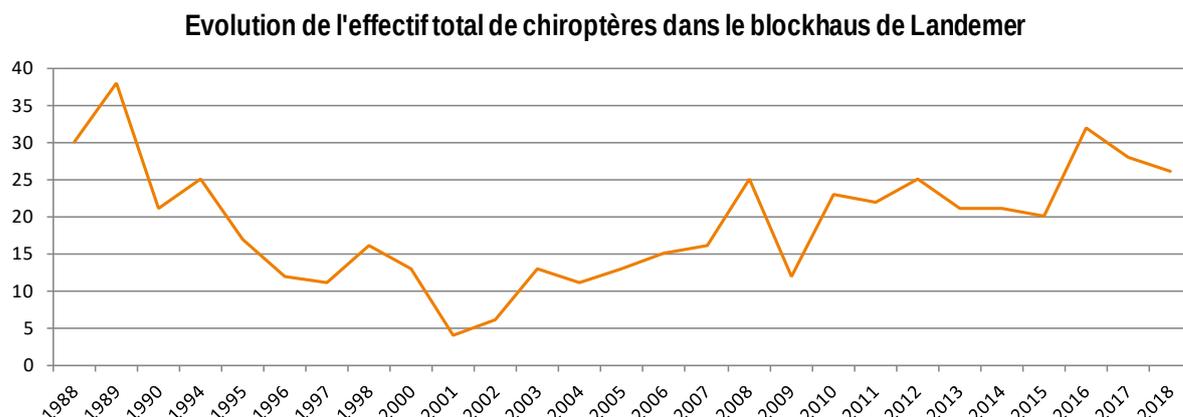


Tableau 4 : Évolution de l'effectif total de Chiroptères en hibernation observée dans le blockhaus de Landemer.

Espèce	Maximum observé Période 2010-2018
Grand Rhinolophe	19
Grand Murin	10
Murin à moustaches	2
Murin de Natterer	1
Murin de Daubenton	3
Murin à oreilles échancrées	5
Oreillard sp.	1
Chiroptères sp.	1

Tableau 5 : Maximum d'individus observés par espèce et effectif maximal observé lors des suivis hivernaux pour la période 2000-2018 dans le blockhaus de Landemer.

Ce site est classé d'importance locale

### Les enjeux de conservation

Les enjeux de conservation se situent bien évidemment au niveau du Grand rhinolophe et du Grand murin. L'enjeu biogéographique peut être apprécié à partir de 4 cartes :

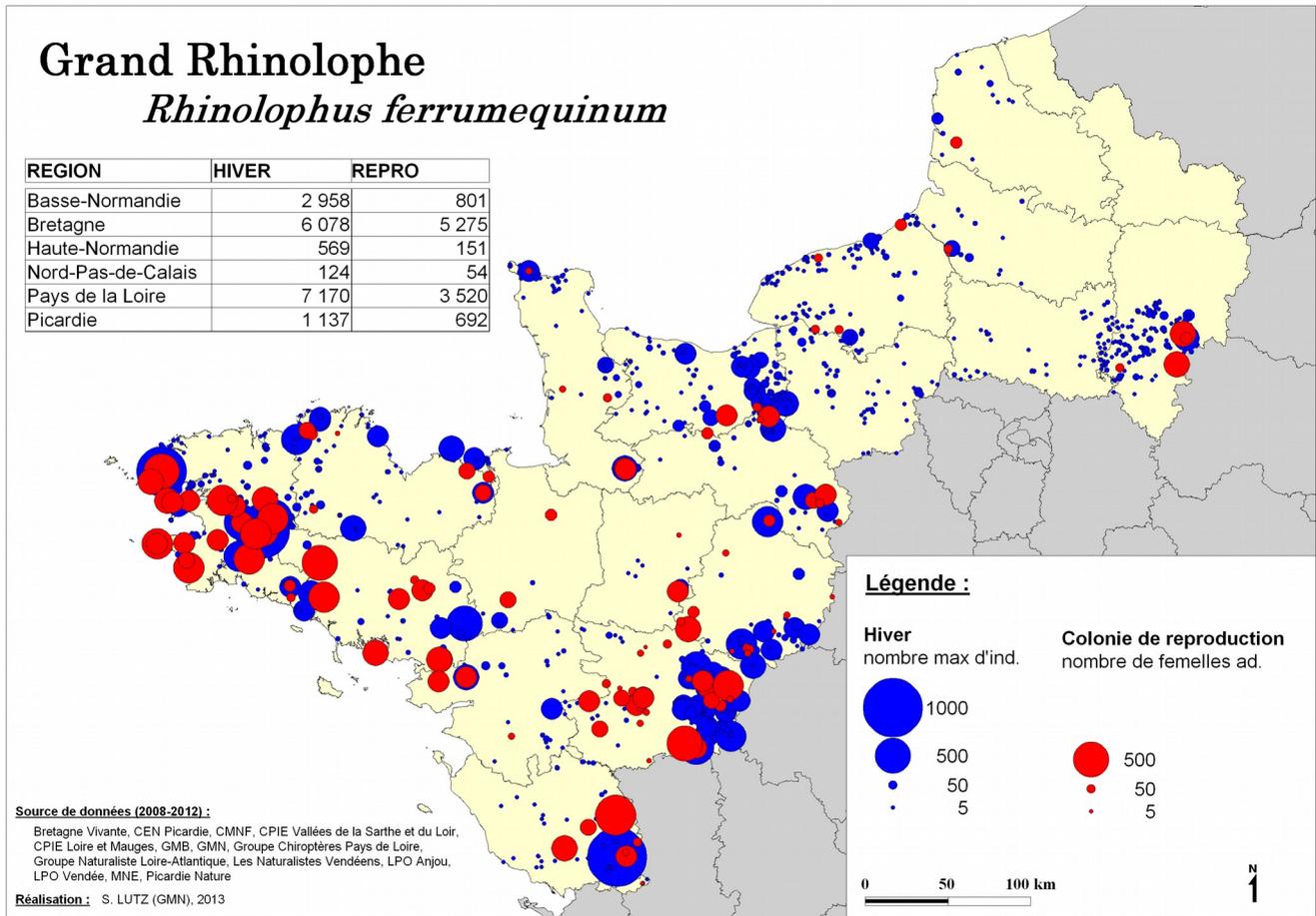
#### \* Le Grand Rhinolophe

La carte 3 réalisée par la Société française d'étude et de protection des mammifères (SFPEM) montre la répartition nationale de l'espèce. Les importantes colonies de parturition (mise-bas) sont situées dans la moitié sud de la France. La Normandie montre peu de colonies et en particulier le département de la Manche ce qui est probablement dû à des difficultés de repérage des colonies ou à de faibles effectifs en lien avec le faible nombre de sites d'hivernation. Mais la localisation de la colonie de Castel-Vendon est intéressante à l'extrémité du Cotentin. En revanche, on note un noyau d'hivernage dans le nord Cotentin avec la présence de blockhaus favorables.

La carte 4 réalisée à partir d'une synthèse des données des associations d'étude des mammifères par Sébastien Lutz/GMN est encore plus parlante quant à la situation de la partie armoricaine de la Normandie. A l'exception des sites de la forêt de la lande pourrie du sud Manche (Barenton et Bion), la situation de l'espèce en hivernage (bleu) et en reproduction (rouge) est très fragile dans ce secteur.

Carte 3 : répartition nationale du Grand rhinolophe (source SFEPM)

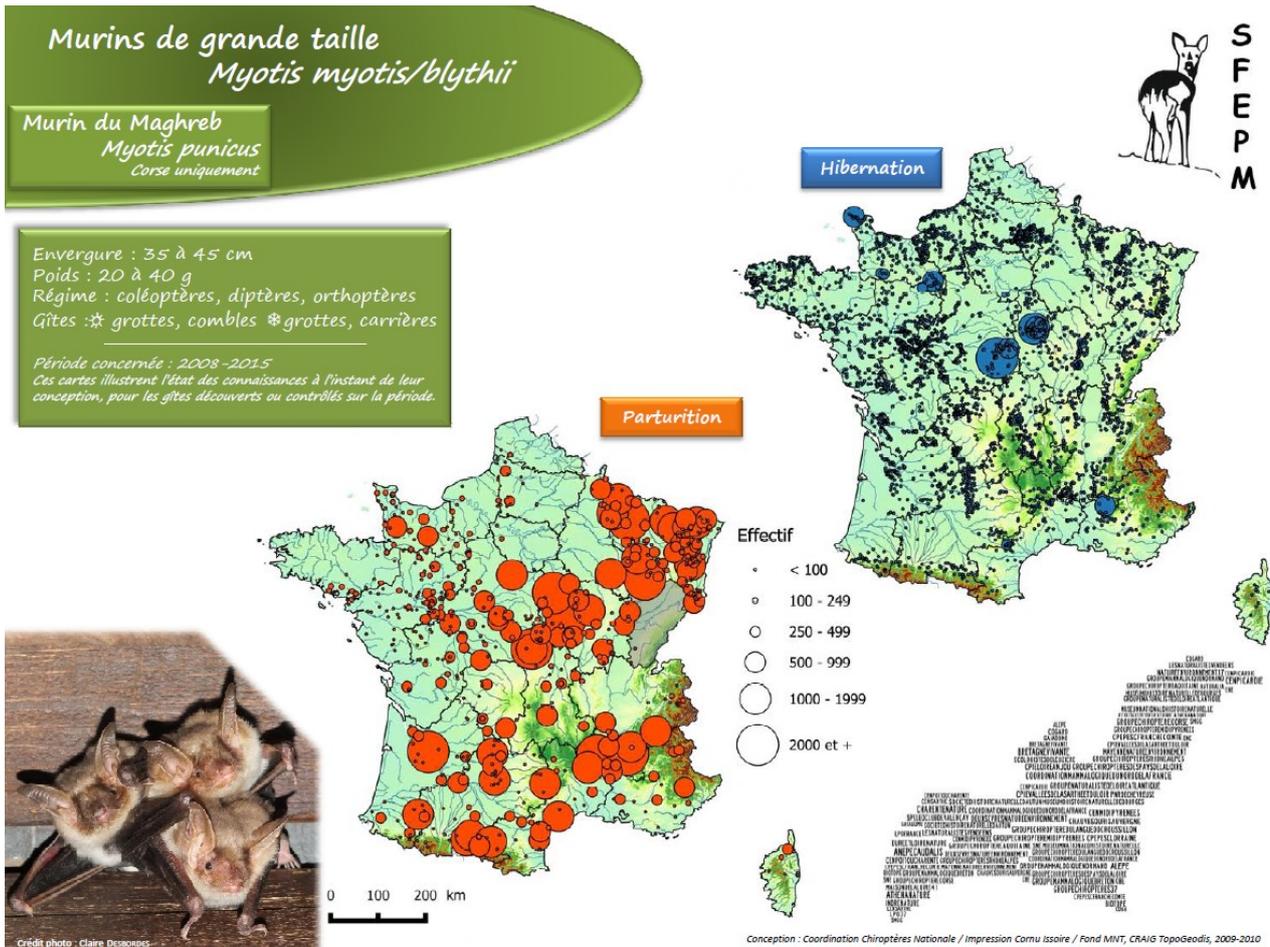
Grand Rhinolophe  
*Rhinolophus ferrumequinum*



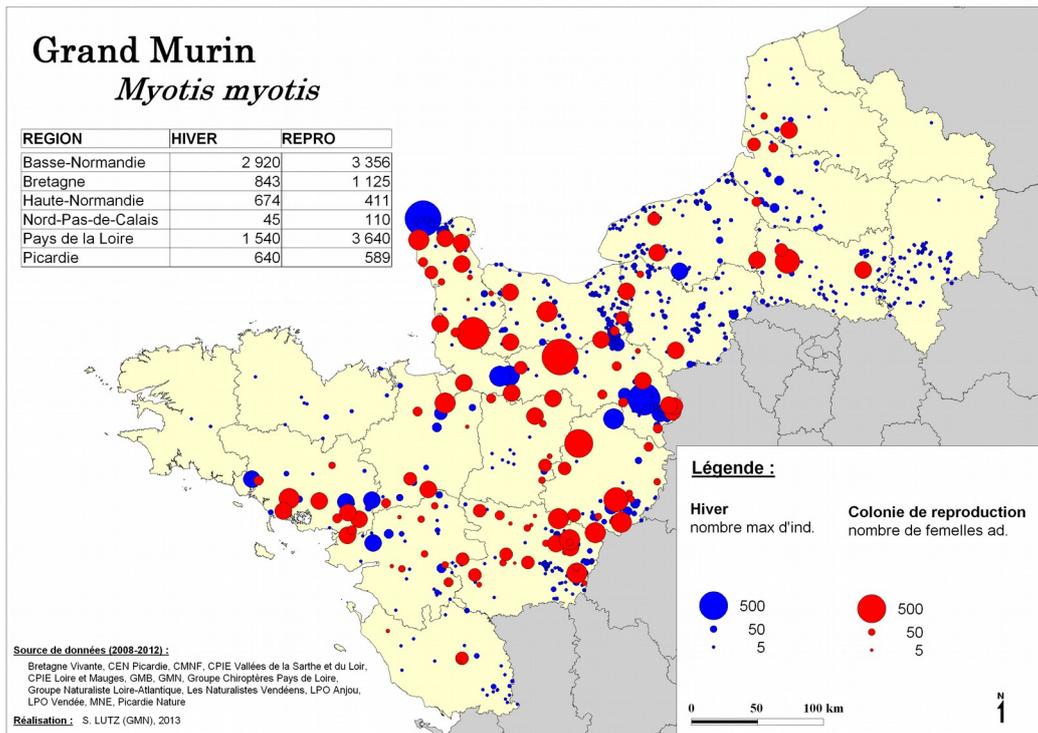
carte 4 : répartition du Grand rhinolophe dans le nord-ouest de la France (source GMN/ Sébastien Lutz)

\* Le Grand murin

La répartition nationale du Grand murin figure sur la carte n°5 établie par la SFPEM. Le nord Cotentin est mentionné comme un des 6 secteurs à enjeu du territoire national. La synthèse effectuée par le GMN sur le nord-ouest de la France est représentée sur la carte 6. Le site de Castel-Vendon émerge de manière claire du nuage de points de sites d'hibernation (en bleu)



carte 5 : répartition du grand murin en France (source SFPEM)



répartition du Grand murin dans le nord-ouest de la France (source GMN/ Sébastien Lutz)

#### 4.1.2 Le phoque gris (*Halichoerus grypus*)

Le Phoque gris est le phoque inféodé principalement aux côtes rocheuses. C'est une espèce rare en Normandie avec un statut sur la liste rouge national « quasi menacé » et « Vulnérable » sur la liste rouge régionale. Il est en augmentation sur le littoral normand avec une présence régulière sur les côtes de la Hague.



Sébastien Houillier, Garde du littoral du secteur de la Hague, observe régulièrement l'espèce avec une dizaine d'observations par an (cf note en annexe). Il a été appelé en tant que correspondant local de Pelagis pour plusieurs échouages de très jeunes phoques gris sur le secteur proche (entre Digulleville et Urville) en 2017/2018 (5 dont 4 encore vivants).

Il note que le secteur concerné par l'APPB est constitué de falaises peu accessibles présentant des plages d'une grande tranquillité constituant des conditions très favorables pour un stationnement régulier de l'espèce pouvant à terme donner lieu à une reproduction.

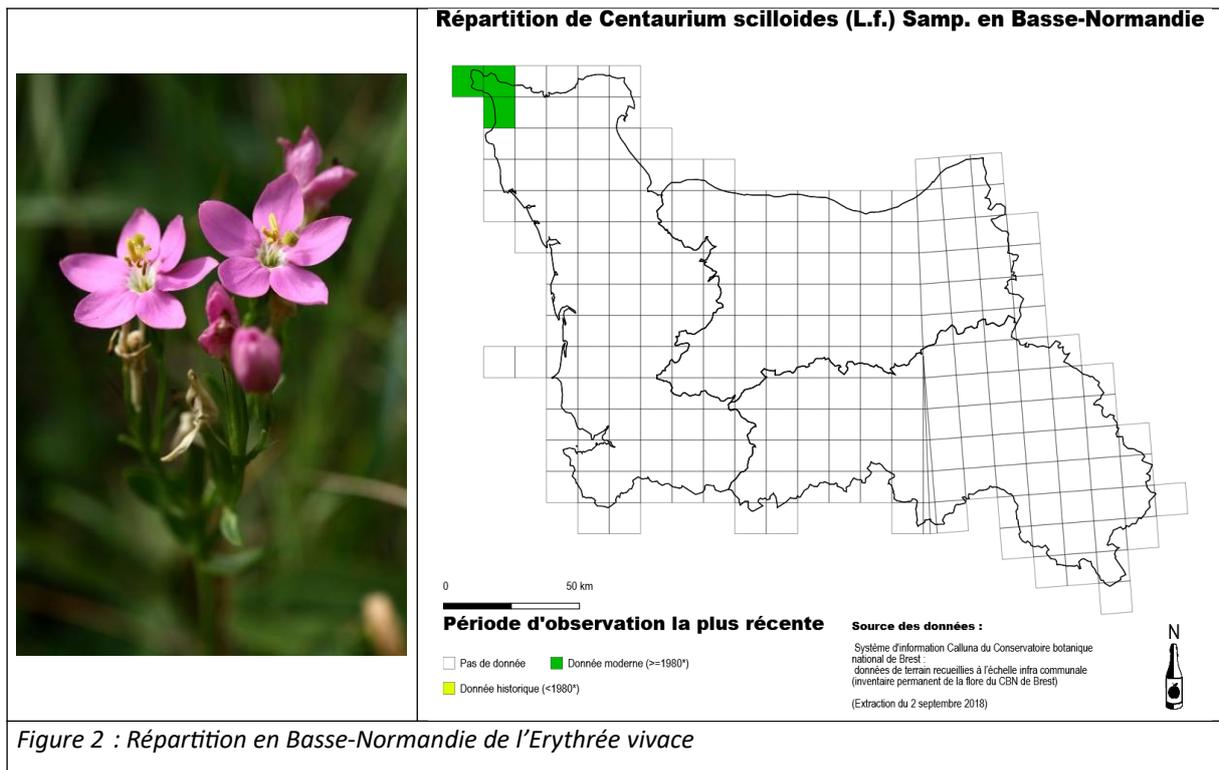
## 4.2 La flore

Quatre espèces protégées en France sont concernées dans le cadre de la création d'un Arrêté de protection de biotope (APPB) sur le site de Castel-Vendon. Cette note présente chacune de ces quatre espèces.

### 1. L'Erythrée vivace (*Centaurium portense*)

Cette espèce est une endémique d'Europe de l'ouest. Elle se rencontre au nord et au nord-ouest de la Péninsule ibérique (côte atlantique nord du Portugal et nord-ouest de l'Espagne) et en France où elle est localisée uniquement sur le massif armoricain (Bretagne et Manche). Elle atteint sa limite nord de répartition au Pays de Galles, près de Newport. Dans la région, cette espèce est très rare et très localisée au nord de la Hague (figure 2).

L'espèce est protégée en France, inscrite sur le livre rouge national de la flore menacée de France (Olivier L. *et al.*, 1995) et inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de Basse-Normandie dans la catégorie « Vulnérable » (Bousquet *et al.*, 2015).



Dans la région, l'espèce bénéficie d'un plan de conservation régional. La plupart des stations sont présentes sur des terrains gérés par le conservatoire du littoral et une partie est également présente sur talus routiers. La menace sur cette espèce est réelle : surfréquentation en zone littorale, érosion marine faisant écrouler les falaises, fermeture de ses milieux de prédilection par abandon de gestion ou au contraire gestion trop intensive notamment sur les bords de routes (décapage, période de fauche non adaptée...). Sur le site du Mont Castel, l'espèce est régulièrement rencontrée le long du sentier pédestre et également sur les pelouses aérohalines situées en haut de falaise et soumises aux embruns.

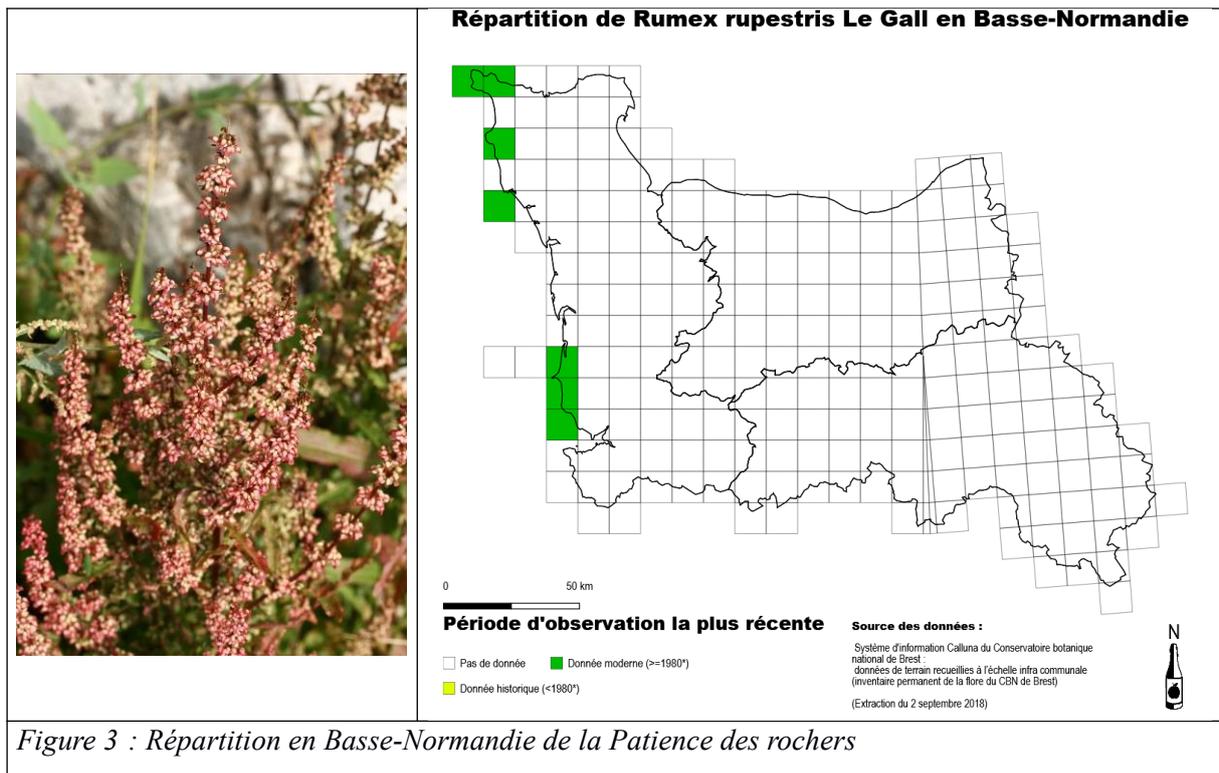
Pour plus d'informations concernant cette espèce, se référer au document suivant : WAYMEL J., DUFAY S., ZAMBETTAKIS C., 2015 – *Plan de conservation de la Petite centaurée vivace (Centaurium portense)*. Villers-Bocage : Conservatoire botanique national de Brest, 34p + annexes.

## 2. La Patience des rochers (*Rumex rupestris*)

La Patience des rochers est une espèce à répartition nord atlantique, strictement littorale. On la rencontre dans les îles britanniques et sur le littoral atlantique du Médoc au Cotentin. Selon les dernières observations nationales, son aire de répartition est en diminution, les stations du Médoc sont en effet en recul.

En Normandie, elle se trouve uniquement en situation très particulière : au niveau des suintements d'eau douce en pied de falaises. Très rare en région, ses populations sont à la fois très isolées et sont toujours très restreintes ; représentées par une dizaine d'individus au maximum ce qui les rend très fragiles. Elle est potentiellement menacée par les pollutions marines accidentelles et les opérations de nettoyage, mais surtout par l'érosion des côtes.

L'espèce est protégée en France, inscrite à la directive habitats/faune et flore et inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de Basse-Normandie dans la catégorie « Vulnérable » (Bousquet *et al.*, 2015). Sur le site, 3 pieds ont été découverts en 2018 sur une plage en pied de falaise suintante. L'espèce y est très menacée par la dynamique naturelle (installation de saules) et la présence d'espèces issues de jardins situés plus en hauteur (*Impatiens* de l'Himalaya).

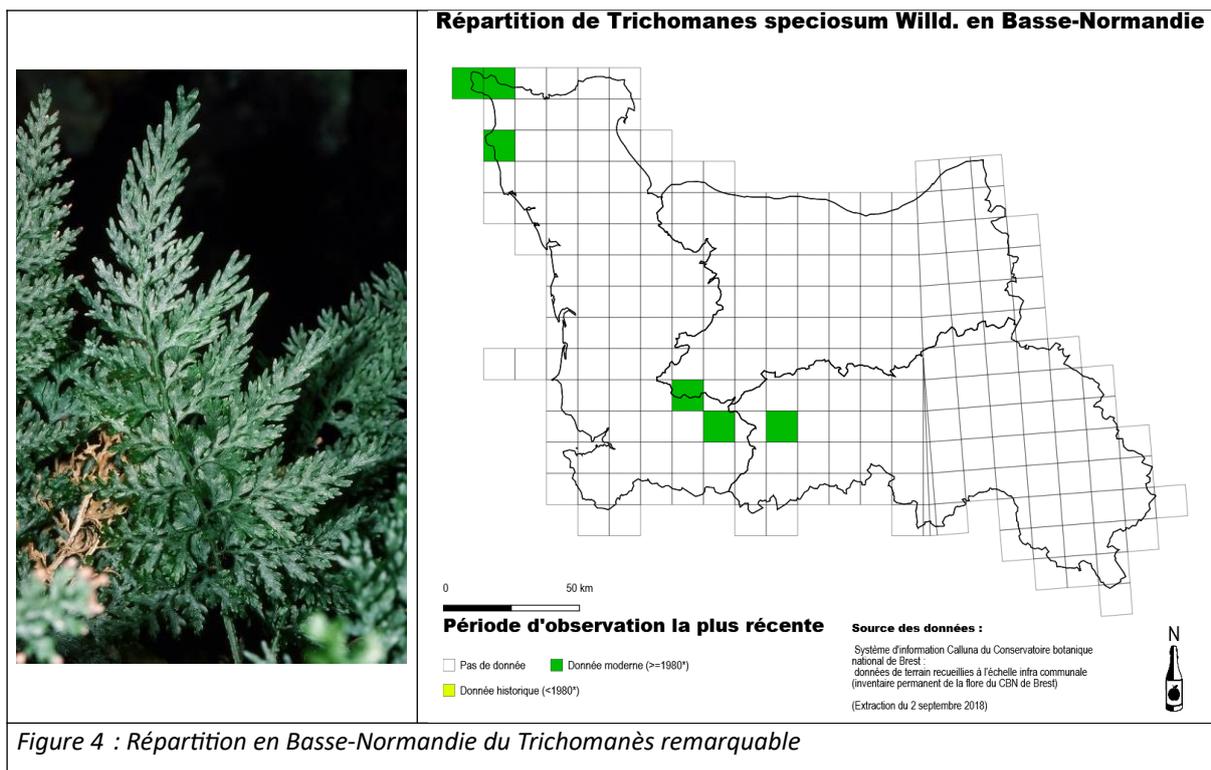


### 3. Le Trichomanès remarquable (*Trichomanes speciosum*)

Cette étonnante fougère occupe une niche très particulière : les grottes et anfractuosités des rochers suintants. On la retrouve également dans les puits en Bretagne. En Normandie, elle ne se trouve que sous la forme de gamétophyte (jamais sporophyte qui correspond à la fougère feuillée), sa mise en évidence sur site est donc très complexe et l'affaire de spécialistes.

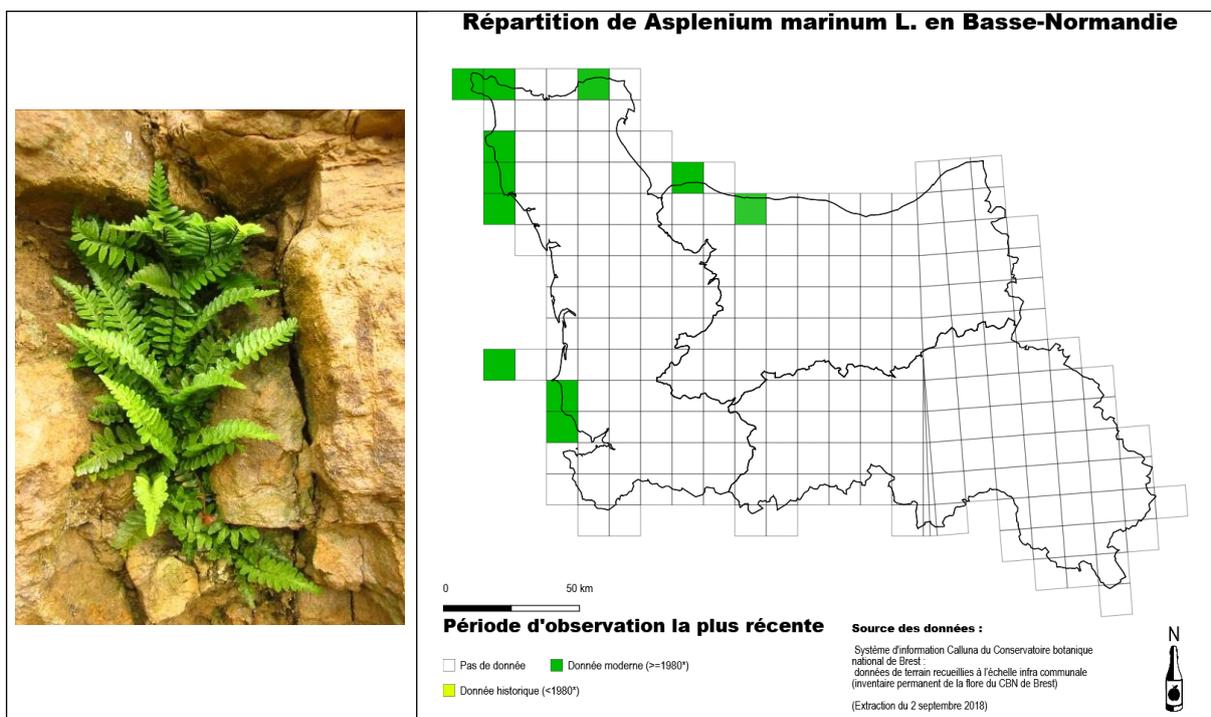
Cette l'espèce était ainsi totalement inconnue dans la région jusqu'à sa découverte en 2002 dans le Cotentin (grotte littorale) ; elle est très rare dans la région (figure 4). Entièrement dépendante de l'humidité atmosphérique et de l'absence de lumière directe, l'espèce peut être menacée par l'assèchement de ses stations, la mise en lumière suite au déboisement...

Le fait qu'elle ne fasse pas de reproduction sexuée fragilise la pérennité de l'espèce, les populations étant en plus très fragmentées. L'espèce est protégée en France, inscrite sur le livre rouge national de la flore menacée de France (Olivier L., *et al.*, 1995), inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de Basse-Normandie dans la catégorie « Vulnérable » (Bousquet *et al.*, 2015). Sur le site du Mont Castel, l'espèce a été découverte en 2001 et revue en 2014 dans une grotte. Elle n'y semble pas menacée.



#### 4. La Doradille marine (*Asplenium marinum*)

Cette fougère des Pelouses aérohalophiles (*Armerio maritimae - Festucetea pruinosae* Bioret & Géhu 2008) se développe à l'ombre et au frais à l'abri des anfractuosités des falaises et des rochers littoraux, soumis aux embruns. Elle figure sur la liste des espèces protégées en Basse-Normandie et est également inscrite sur la liste rouge de Basse-Normandie dans la catégorie « Vulnérable » (Bousquet *et al.*, 2015).



En région (figure 1), les stations de cette fougère littorale sont habituellement très peu étendues ; du fait de son habitat très restreint, elle forme généralement des micro-populations représentées par seulement 2 - 3 pieds. Seules quelques populations comptent quelques centaines d'individus. Le petit nombre de localités et leur petite taille constitue un facteur de vulnérabilité à prendre en compte. Les côtes rocheuses sont par ailleurs soumises à une forte érosion dans 25% des cas sur le littoral métropolitain, ce qui constitue un facteur de risque supplémentaire, comme c'est le cas notamment dans le Calvados où la côte a été bétonnée pour protéger un site historique (Pointe du Hoc). Notons également l'exemple de la côte littorale de Grandcamp-Maisy où l'espèce était indiquée par les anciens auteurs mais qui a été complètement enrochée et bétonnée pour limiter l'érosion. Elle est menacée par les éboulements de Falaise et leurs aménagements. Sur le site du Mont Castel, l'espèce est régulièrement présente en petites quantités sur la falaise littorale et également sur quelques rochers du mont.

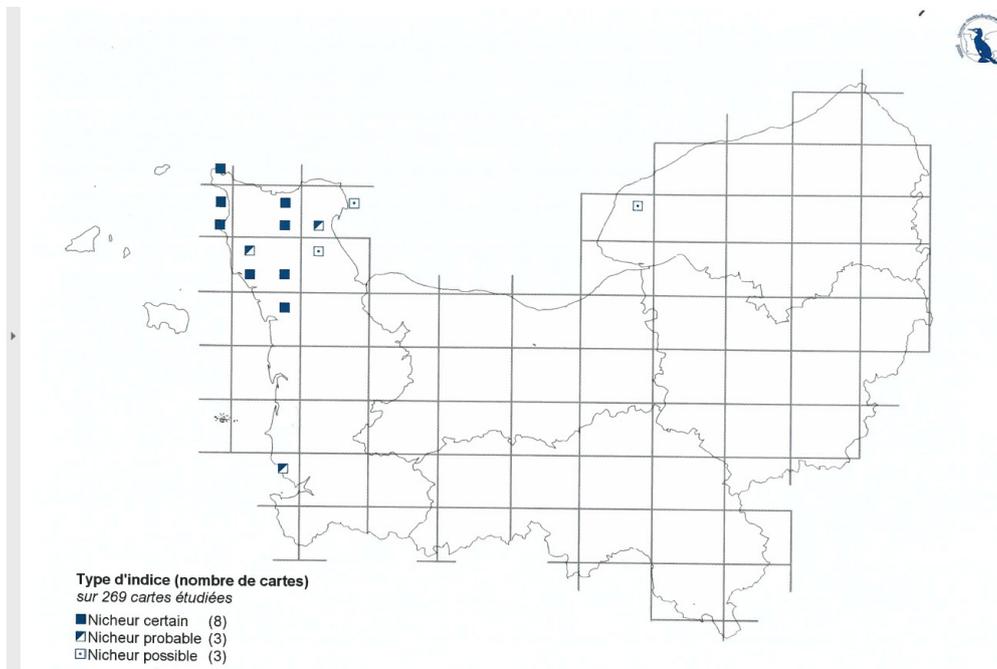
### 4.3 Les oiseaux

Une seule espèce à enjeu a été identifiée sur le site : le grand corbeau (*Corvus corax*). Le site héberge un couple de grand corbeau avec un nid sur la falaise littorale. Il s'agit d'un des 5 couples du Cotentin cantonnés sur des sites côtiers.



Grand corbeau : cliché Pascal Bernardin/GONm

Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national et dont le statut de conservation est très défavorable en Normandie dans la mesure où il est classé en danger critique d'extinction (CR) dans la liste rouge des oiseaux de Normandie.



Carte de nidification du Grand corbeau, issue de l'atlas des oiseaux nicheurs de Normandie 2003 - 2005 (Debout, 2009)

Le Groupe ornithologique normand dénombre régulièrement les effectifs nicheurs de cette espèce. Le dernier comptage a eu lieu en 2017 et permet de replacer le site de Castel-Vendon dans le contexte normand.

« Le bilan provisoire de la saison 2017 confirme la dynamique positive des dernières années avec vingt couples cantonnés et sites potentiels : c'est un record d'autant plus qu'il faut le considérer comme un minimum puisqu'il est probable que des sites restent non découverts.

Sur 14 couples considérés nicheurs (au minimum avec rechargement du nid), au moins 8 connaissent un succès (quatre en échec, deux indéterminés) et donnent 16 jeunes à l'envol (maximum de trois jeunes pour un nid).

La population se concentre dans le Cotentin, excepté deux couples dans le Bessin où l'espèce est de retour, après une présence épisodique au début des années 2000.

La répartition de la population par type de site évolue puisque la proportion en carrière augmente (6 nids, soit 40 %) alors qu'elle se stabilise sur les falaises littorales (7 nids, soit 50 %), des couples isolés étant installés sur d'autres types de sites ou site indéterminé (10 %).

En 2017, il y a donc pratiquement autant de couples nicheurs en falaise littorale qu'en carrière ; notons que la production en carrière est meilleure avec 1,5 jeune contre 1 jeune en falaise littorale. Sur les huit sites en carrière, six sont classées en refuge du GONm par convention avec les exploitants.

Rappelons ici que les grands corbeaux normands, bretons et des îles anglo-normandes forment une même population, isolée, celle du Massif armoricain. »

*Extrait du bilan synthétique de l'observatoire de l'avifaune normande porté par le Groupe Ornithologique normand.*

Le site historique de nidification (depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle) se situait sur le rocher du Castel-Vendon. L'équipement pour la varappe il y a quelques années et la fréquentation du site qui en a suivi a entraîné la désertion du site par l'espèce. Un couple s'est installé sur un site plus tranquille sur les falaises littorales mais dans un contexte moins protégé des tempêtes d'ouest.

La fiche sur le grand corbeau des cahiers d'habitats NATURA 2000, précise que les causes de régression de l'espèce en Bretagne – Normandie sont notamment liées à la création de sentiers de randonnée sur le littoral. La fréquentation de ces sentiers a entraîné l'abandon de nombreux sites en lien avec la grande sensibilité de

l'espèce au dérangement. La période de sensibilité de l'espèce au dérangement s'étale du mois de janvier (cantonement des couples) à la mi-mai (date la plus tardive d'envol de jeunes).

## 5°) Le statut foncier et les activités humaines

L'essentiel des parcelles du site est la propriété du Conservatoire du Littoral et des communes ; seulement 14 parcelles sur 85 sont de statut privé. Les secteurs souterrains (galeries de Castel-Vendon et blockhaus de Landemer) appartiennent au Conservatoire du littoral.

Les activités humaines qui s'exercent sur le site sont principalement

- l'exploitation agricole par le pâturage de prairies naturelles entourées de haies,
- les activités de loisir : randonnée sur le sentier des douaniers, pêche (surfcasting) à partir des rochers, varappe sur le rocher de Castel Vendon équipé pour la pratique,
- le tourisme avec les visiteurs de la Maison Millet qui viennent découvrir le panorama
- 

Il convient de souligner qu'il n'y a pratiquement pas de plage sur le secteur central et ouest et que la descente de la falaise pour accéder aux rochers peut être périlleuse, ce qui confère une grande tranquillité au site.

## 6°) Synthèse des espèces à prendre en compte dans l'arrêté de protection de biotope

### - les mammifères

Les enjeux les plus forts portent sur les espèces de chauve-souris en hibernation et reproduction sur le site

Les espèces dont le biotope nous apparaît devoir être protégé sont :

- \* le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*)
- \* le Grand murin (*Myotis myotis*)
- \* le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

et pour le milieu marin

- \* le phoque gris (*Halichoerus grypus*)

### - la flore

Les espèces protégées avec soit des caractères d'endémicité soit un statut de rareté élevé et dont le biotope nous apparaît devoir être protégé sont :

- \* Le Trichomanès remarquable (*Trichomanes speciosum*)
- \* L'Erythrée vivace (*Centaurium portense/scilloides*)
- \* La Patience des rochers (*Rumex rupestris*)
- \* La Doradille marine (*Asplenium marinum*)

#### - L'avifaune

Parmi les espèces d'oiseaux présentes sur le site, une seule a un statut de rareté qui nécessite la protection du biotope :

- \* le grand corbeau (*Corvus corax*)

### **7 °) Menaces globales sur les espèces protégées**

#### \* Les chauves-souris

L'essentiel des menaces porte sur la *perturbation de l'hibernation et de la reproduction* par des intrusions intempestives. Si une grille a été posée à l'entrée de la galerie de Castel Vendon, elle a subi des effractions ainsi que la grille du blockhaus de Landemer. Par ailleurs, nous avons connaissance de descentes en rappel par les ouvertures sommitales des socles des canonnières.

Il convient également de maintenir les conditions d'hygrométrie et de température des cavités souterraines et d'éviter toute action pouvant interférer sur la qualité de l'air à l'intérieur des cavités.

La qualité du bocage proche de la colonie de reproduction de grand rhinolophe et du site d'hibernation est à préserver. En effet la qualité du milieu environnant et notamment sa richesse en insectes est fondamentale :

- \* juste avant la mise-bas, les femelles en fin de gestation ayant davantage de difficultés à se mouvoir et à chasser dans des secteurs éloignés.

- \* lors de l'émancipation des jeunes qui feront leurs premiers vols à proximité de la colonie et commenceront leur apprentissage de la chasse.

- \* lors des redoux au cours de l'hiver, les grands rhinolophes sortent de la cavité et chassent à proximité des entrées.

#### \* Le phoque gris

Le phoque gris est de plus en plus fréquent dans le secteur de la Hague. Il convient de déterminer des secteurs de grande tranquillité pour une éventuelle mise-bas. Celle-ci s'étend de novembre à mars.

#### \* la flore

Le Trichomanès, la Patience des rochers et la Doradille marine sont peu menacées de par leur milieu de vie (falaises et anfractuosités de rocher). Seule l'Erythrée vivace qui se développe dans les zones herbeuses au bord des chemins peut être menacée soit par la colonisation des arbustes, soit par le piétinement

\* l'avifaune

Le grand corbeau peut subir des perturbations par la fréquentation humaine pouvant entraîner l'abandon du nid. Il importe donc de maintenir la tranquillité du site tout au long de la saison de reproduction. Celle-ci s'étend de janvier à fin mai.

*Enjeu de conservation des habitats d'espèce :*

\* *Les chauves-souris*

\* assurer la tranquillité du site de reproduction et d'hibernation en empêchant les visites intempestives. Les comptages à des fins scientifiques ne sont pas concernés,

\* empêcher toute activité susceptible de dégrader la qualité de l'air au niveau des sites de reproduction et d'hibernation (feux, fumigènes...),

\* ne pas altérer les sources de nourriture des chauves-souris (interdiction d'épandage de pesticides ou des conséquences de traitements prophylactiques)

\* maintenir la qualité de l'habitat environnant en maintenant les prairies et les haies.

\* *la Flore*

\*Empêcher la dégradation des habitats de la flore protégée.

\* *l'avifaune et le phoque gris*

\* maintenir la tranquillité du pied des falaises actuellement peu fréquentées par l'homme de novembre à mai.

## **8°) Analyse de la réglementation existante et propositions de mesures**

*La réglementation existante ou programmée :*

\* Au niveau du PLU, les flancs du vallon de Castel-Vendon sont classés en EBC ; les bases des canonnières sont mentionnées comme site de patrimoine à protéger ; les haies sont classées en EBC

## *Le périmètre de l'arrêté de protection de biotope proposé*



***Carte 7 : proposition de périmètre (ligne rouge)***

La limite occidentale est constituée par la limite des boisements du flanc ouest du vallon se poursuivant par des landes jusqu'à la mer à quelques dizaines de mètres à l'ouest du ruisseau de la Pissotière

La limite nord est constituée par la limite du domaine marin auquel on ajoute une bande tampon de 30 m en mer

La limite sud-orientale est constituée par la route CD et la plage de Landemer

Les interdictions envisagées sont donc les suivantes :

1. La pénétration dans les cavités et blockhaus toute l'année en dehors des dénombrements à des fins scientifiques,
2. Le retournement des prairies et l'arrachage de haies,
3. L'emploi de produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, pesticides...),
4. Le pâturage avec des animaux ayant subi un traitement prophylactique inférieur à 2 mois,
5. Les feux à moins de 50 m des entrées des cavités du 15 octobre au 15 avril et à moins de 10 m des rochers (protection du Trichomanès) toute l'année,
6. L'emploi de fumigène et de dispositifs sonores à l'intérieur et dans un rayon de 50 m des entrées des cavités souterraines,
7. Le dépôt de matériaux ou détritiques de quelque nature que ce soit à l'exception de travaux de restauration ou de gestion à des fins de conservation de la nature,
8. La pratique de l'escalade en dehors du rocher de Castel-Vendon,
9. Le coasteering (canyoning littoral) du 1er novembre au 31 mai ;
10. Le survol en parapente d'une bande de terrain située au nord du sentier du littoral ou de son prolongement à l'est sur une bande de 20 au sur de la ligne de falaise (cf plan joint) du 1er novembre au 31 mai ;
11. La navigation dans une bande de 30 m par rapport à la limite des eaux sur le rivage de la mer à l'instant considéré du 1er novembre au 31 mai ;
12. Le surfcasting du 1er novembre au 31 mai ;
13. l'accès au rivage du 1er novembre au 31 mai ;

## *Bibliographie*

- Bousquet (T), Magnanon (S), Brindejonc (O), 2015 – Liste de la flore vasculaire de Basse-Normandie comprenant la liste rouge de la flore menacée – Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN. DREAL. Conservatoire botanique national de Brest, 51p. & annexes
- Bousquet (T), enjeux floristique du mont castel, 2018 – note ; Conservatoire botanique national de Brest, 5 p
- Cahiers d'habitats NATURA 2000, 2012 – fiche relative au grand corbeau. Volume 2 ; pp 102 - 105. La documentation française
- Conservatoire du littoral, 2001 - documents d'objectifs « côtes et landes de la Hague », 77 p + cartes
- Debout (G) coordinateur, 2009 – Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie 2003 – 2005). Le Cormoran, 17 (1-2) : 448 p
- Debout (G) coordinateur, 2018 – bilan synthétique de l'observatoire de l'avifaune normande ; Groupe Ornithologique Normand ; note. 12 p
- Groupe Mammalogique Normand, 2004 – Les mammifères sauvages de Normandie, statut et répartition. 306 p
- Groupe Mammalogique Normand, 2009 – Plan interrégional d'actions en faveur des chiroptères (2009 - 2013), non publié, 62 p + annexes.
- Groupe Mammalogique Normand, 2017 – Plan régional d'actions en faveur des chiroptères (2017 - 2025), non publié, 31 p
- Lutz (S), coordinateur, 2013 – Etat des connaissances sur la répartition et le niveau des populations de certaines espèces de chiroptères dans le nord-ouest de la France. 2013. Rencontres Chiroptères Grand Ouest. 15 cartes.
- Marteau (M), 2018 – note d'information sur les chiroptères présents dans le site de Castel-Vendon, 3 p
- Marteau (M), 2018 – note d'information sur les chiroptères présents dans le blockhaus de Landemer, commune de Gréville-Hague, 2 p.
- Olivier (L) *et al*, 1995 – livre rouge de la flore menacée de France, tome 1 : espèces prioritaires – Museum national d'histoire naturelle. 662 p
- SFEPM, 2009 – fiches techniques sur les espèces de chauves-souris.
- SFEPM et coordination nationale chiroptères, 2016 - Cartes de répartition métropolitaine des sites d'hibernation et de parturition des espèces de l'Annexe II, 25e Rencontres Nationales Chauves-

souris, Bourges 2016 ; cartes consultables sur le site internet de la SFEPM :

<https://www.sfepm.org/documentationChiropteres.htm>

SyMel, 2008 – Souterrain de Landemer (Gréville-Hague), sécurisation du site et protection des populations de chiroptères. Note de 25 p.

WAYMEL J., DUFAY S., ZAMBETTAKIS C., 2015 – *Plan de conservation de la Petite centaurée vivace (Centaurium portense)*. Villers-Bocage : Conservatoire botanique national de Brest, 34p + annexes.

SyMel, 2008 – Souterrain de Landemer (Gréville-Hague), sécurisation du site et protection des populations de chiroptères. Note de 25 p.

WAYMEL J., DUFAY S., ZAMBETTAKIS C., 2015 – *Plan de conservation de la Petite centaurée vivace (Centaurium portense)*. Villers-Bocage : Conservatoire botanique national de Brest, 34p + annexes.

# Annexe 1

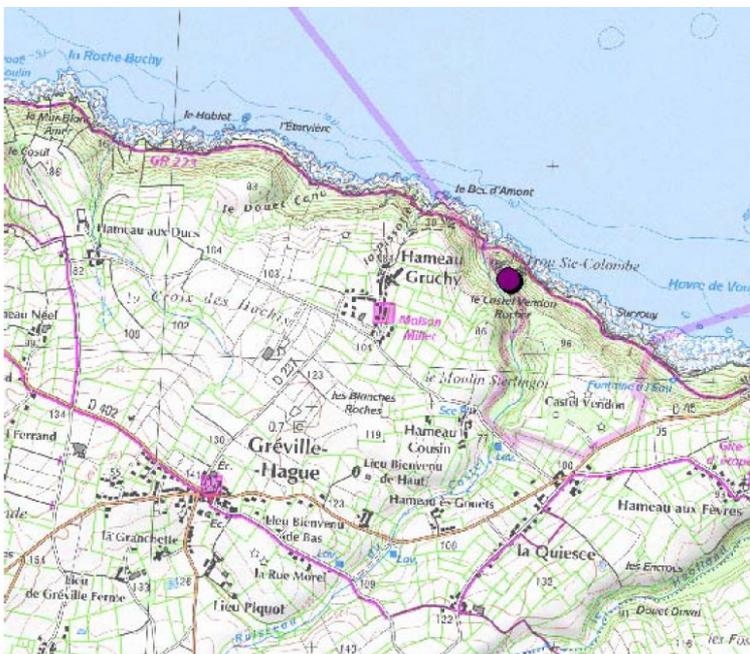


Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées  
-Déclinaison régionale-  
Projet potentiellement éligible (PPE)

Site PPE 250047 :  
Cavités du Castel-Vendon

**Superficie indicative** : 0,007 ha  
**Département** : Manche  
**Communes** : Gréville-Hague

**Outil proposé** :  
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope



Périmètre d'étude pressenti

LISTE DES ESPECES DÉTERMINANTES SCAP								
GROUPE	NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	CODE SCAP	EFFECTIFS	DATE OBS.	STATUT DE PRÉSENCE	ENJEUX	SOURCE DONNÉES
Flore	Trichomanès remarquable	<i>Trichomanes speciosum</i> Willd.	1-		22/06/01			Base CBN
Mammifères	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	1+	161	Eff max 10 ans	H - N		Base GMN

LISTE DES HABITATS DÉTERMINANTS SCAP						
NOM DE L'HABITAT	CODE HABITAT	CODE SCAP	SURFACE (ha)	DATE OBS.	ENJEUX	SOURCE DONNÉES

## *Axe PNA : Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques*

### *Action 7 : Protéger les gîtes souterrains et sites de swarming*

#### Objectifs de l'action

Protéger les sites utilisés par les Chiroptères en hibernation et pour l'accouplement

#### Acquis du PIAC 2009-2013

- \* Plus de 50 sites protégés (conventions, protection physique/aménagement, protection réglementaire, acquisition)
- \* Intégration de 121 ZNIEFF de type I, du fait de la présence d'un ou plusieurs sites d'hibernation et/ou d'accouplement

#### Description de l'action

- \* Actualiser la liste des sites à protéger sur la durée du PRAC (en fonction des enjeux et des possibilités techniques) avec une mise à jour biennale
- \* Mettre en place une protection adaptée au site (protection physique, convention, protection réglementaire, ...)
- \* Réaliser une synthèse en région des différents aménagements et cahiers des charges réalisés pour la protection physique des sites (cavités, blockhaus, ...) en vue d'alimenter un futur recueil national
- \* Réfléchir aux modalités de protection des sites d'accouplement
- \* Mettre en adéquation les périmètres Natura2000 avec la réalité du terrain (intégration de la totalité du développement souterrain des cavités dans le périmètre Natura 2000)
- \* Contribuer aux enquêtes nationales sur la protection des gîtes
- \* Réaliser une plaquette de sensibilisation sur le dérangement des chauves-souris dans les gîtes d'hibernation à destination des collectivités, notamment dans le cadre de projet de valorisation historique (*cf. fiche communication*)
- \* Travailler en collaboration avec les services de l'Etat pour la protection des sites miniers et obtenir les autorisations de suivi des sites miniers sécurisés

#### Espèces concernées

Toutes les espèces

#### Indicateurs

- \* Définition de la liste des sites à protéger
- \* Recueil d'expériences des aménagements réalisés
- \* Nombre de sites protégés
- \* Nombre de périmètres de sites Natura 2000 en adéquation avec le développement souterrain
- \* Nombre de contributions aux enquêtes nationales

#### Acteurs et partenaires

GMN, CEN, CdL, Collectivités territoriales, Services de l'état, propriétaires privés, ONF, CRPF, CPIE, etc.

#### Financement mobilisable

DREAL, FEDER, FEADER, Fondations, Région, Collectivités, Bénévolat, etc.

### III.2. LE PLAN D' ACTIONS NATIONAL ET SA DECLINAISON REGIONALE

Tableau 4 : Correspondance entre le Plan National d'Actions Chiroptères et la déclinaison normande.

Action Nationale	Intitulé de l'action Plan National d'Actions Chiroptères	Action Régionale	Intitulé de l'action Plan Régional d'Actions Chiroptères
<b>Axe 1 : Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations</b>			
Action 1	Mettre en place un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	Action 1	Amélioration des connaissances générales des espèces et assurer le suivi des populations
		Action 2	Etudes et Recherche sur les espèces peu connues
		Action 3	Créer un observatoire des espèces migratrices en Normandie
		Action 4	Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale
Action 2	Organiser une veille sanitaire	Action 5	Assurer la coordination régionale du réseau Suivi de la Mortalité Anormale des Chiroptères (SMAC) et du réseau ANSES d'épidémiosurveillance de la rage
<b>Axe 2 : Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques</b>			
Action 3	Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et le rétablissement des corridors écologiques	Action 6	Intégrer les chiroptères dans les documents de planification territoriale
Action 4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	Action 7	Protéger les gîtes souterrains et sites de swarming
Action 5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	Action 8	Protéger les gîtes dans les bâtiments
Action 6	Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art	Action 9	Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art
Action 7	Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens	Action 10	Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens
Action 8	Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	Action 11	Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée
Action 9	Intégrer les chiroptères dans les pratiques agricoles	Action 12	Intégrer les chiroptères dans les pratiques agricoles
<b>Axe 3 : Soutenir le réseau et promouvoir les échanges</b>			
Action 10	Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	Action 13	Développer le réseau SOS Chauves-souris
		Action 14	Communiquer et Sensibiliser
		Action 15	Former les professionnels de terrain

